

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE
LA COMMUNE DE BEAUMONT SUR VESLE**

Réunion du 03 juin 2016

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Présents : 12

Votants : 12

Par suite d'une convocation en date du 27 mai 2016, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie à 20h30 sous la présidence de Monsieur TETENOIRE André Maire.

Présents : Mrs TETENOIRE – MICHEL - BERNARD - CHARRIÈRE - DOERR - ECOUTIN – FOUCHER - LABBÉ - LAMORT et Mmes TROUSSET – GOULARD – LOISEAU

Absents excusés: Mme BERARDI – Mr MACKPAYEN

Madame LOISEAU a été nommée secrétaire de séance.

A L'ordre du jour

01 / 05 Délibération n° 3196

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire expose la demande de subventions faite par l'association « Les 4 saisons »:

Le Conseil Municipal décide, délibère, à l'unanimité :

D'ATTRIBUER pour l'exercice 2016 une subvention de 500 euros à l'association « Les 4 saisons ».

02 / 05 Délibération n° 3197

CHOIX D'UN NOTAIRE POUR L'ACHAT DE TERRAINS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 17 mars dernier, une décision a été prise concernant le rachat d'une partie des terrains de Madame Marie-Claire CHANOIR et Marie-Thérèse LÉGER, situés rue Saint-Vincent. Afin de clore ce dossier, un notaire doit être désigné.

La SCP CROCHET MENNETRET JACQUEMAIN-COURNIL, située à Verzy, a communiqué à la commune une prévision de taxe, qui s'élèverait à 1100 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide,

- De choisir la SCP CROCHET MENNETRET JACQUEMAIN-COURNIL pour la passation des actes.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à cette acquisition.

Monsieur le Maire rappelle les principes de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République, et qui prévoit une nouvelle procédure de rationalisation de la carte intercommunale resserrée autour de bassins de vie, ainsi que la réduction du nombre de syndicats intercommunaux et de syndicats mixtes,

Le schéma départemental de coopération intercommunale de la Marne, arrêté le 30 mars dernier, prévoit la dissolution du syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de la région de Verzy.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte la dissolution du SIAEP de la région de Verzy
- Charge Monsieur le Maire de signer les documents relatifs dans ce dossier

04/05 Délibération n° 3199**PRÊT A MOYEN TERME**

Monsieur le Maire donne connaissance aux membres du Conseil Municipal du projet objet de la présente demande de financement, à savoir : la réfection de la toiture de la mairie.

Il expose que ce projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont il soumet le mémoire justificatif et dont le devis s'élève à 120 000 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après échange de vues :

- Prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté
- Détermine, comme suit, les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet :

Montant du Devis : 120 000 € TTC

Autofinancement : 20 000 € HT

Emprunt sollicité auprès du C.A.M

Prêt moyen terme 100 000 €

Et décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims, 25 rue Libergier, l'attribution d'un prêt de 100 000 euros, à taux fixe, aux conditions en vigueur à la signature du contrat et dont le remboursement s'effectuera en 15 années à partir du 1^{er} janvier 2017 par périodicités annuelles.

- Ouvre au budget de l'exercice courant, les crédits et débits correspondants,
- Prend l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,
- Autorise la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, Monsieur André TETENOIRE, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

05/05 Délibération n° 3200**INFORMATIONS DIVERSES**

- Le réseau 4G d'Orange sera bientôt mis en service sur la commune.
- Monsieur FOUCHER présente le programme « Tranquillité Vacances », mis en place par la gendarmerie. Il est conseillé de se rapprocher de la brigade de gendarmerie de Beaumont-sur-Vesle pour plus de renseignements.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

Vu pour être affiché le mardi 08 juin 2016, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire,


André TETENOIRE

